

## TRANSACTION ANCIEN

Type	Honoraires**
<b>Sur Meudon la Forêt (hors Eco-quartier "My Meudon")</b>	
Studio	6 000€ TTC
2 pièces	8 000€ TTC
3 pièces	9 000€ TTC
4 pièces	11 000€ TTC
5 pièces et plus	13 000€ TTC
<b>Eco-quartier "My Meudon" et hors Meudon la Forêt</b>	
De 1 à 10 000€	1 000€ TTC
De 10 001€ à 20 000€	2 500€ TTC
De 20 001€ à 50 000€	4 000€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	5 000€ TTC
De 100 001€ à 200 000€	5,5% TTC*
De 200 001€ à 300 000€	4,5% TTC*
De 300 001€ à 400 000€	4% TTC*
De 400 001€ à 600 000€	3,5% TTC*
Au-delà de 600 001€	3% TTC*

## TRANSACTION NEUF

Type	Honoraires**
<b>Meudon la Forêt et autres communes</b>	
Tous types de logements	5% TTC*

\* du prix net vendeur.

\*\* avant négociation - Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire demandée par le mandant.

## LOCATION DE LOGEMENT D'HABITATION

	Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du preneur
Négociation d'une mise en location d'un logement	5% TTC du loyer annuel à la charge <b>exclusive</b> du bailleur	0€
Visite du preneur et constitution de dossier	12€ / m <sup>2</sup> de surface habitable	12€ / m <sup>2</sup> de surface habitable

Nos honoraires sont payés directement par la personne prévue au mandat, contre remise d'une facture, et sont dus sans délai une fois l'opération constatée par acte authentique ou signature de bail.

L'agent mandataire du Réseau national NAOS immobilier n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. La rédaction du bail et l'état des lieux peuvent être établis par entre autres par avocats, huissiers, notaires, à la demande du propriétaire et ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors réglés par le demandeur directement.